

PAR COURRIEL

6211-19-027

Québec, le 13 juillet 2018

Madame Josée Néron,
Ville de Saguenay
201, rue Racine Est, C.P. 8060
Chicoutimi (QC) G7H 5B8

Objet : Projet d'usine de transformation de concentré de fer en fonte brute et en ferrovanadium à Ville de Saguenay
Questions complémentaires du 13 juillet 2018 (n^{os} 1 et 2)

Madame,

À la suite de la première partie de l'audience publique concernant le projet mentionné, la commission d'enquête et d'examen chargée du dossier désire obtenir des renseignements complémentaires à cette fin.

Veuillez trouver, annexées à la présente, des questions pour lesquelles la commission souhaite recevoir les réponses d'ici le **20 juillet** 2018 compte tenu de l'échéancier dont elle dispose pour ses travaux

Afin de faciliter le suivi et le repérage de l'information, bien vouloir reprendre le libellé de chaque question avant d'y ajouter votre réponse.

Nous vous remercions de l'attention que vous porterez à cette demande et vous prions d'agréer, Madame, l'expression de nos meilleurs sentiments.

Caroline Cloutier
Coordonnatrice du secrétariat de la commission

Question 1 Lors de la première partie de l'audience publique, vous avez expliqué attendre pour la « mi-juillet » les résultats d'une étude « sur deux hypothèses d'aménagement ferroviaire, à savoir une voie d'évitement sur le Chemin de fer Roberval-Saguenay et [...] une voie de contournement [...] du secteur urbain de Saguenay, reliant la partie nord au secteur de l'Administration portuaire de Saguenay ». Vous avez précisé que cette étude pourrait être rendue publique par le conseil municipal et qu'une copie pourrait être envoyée à la commission.

La commission souhaite savoir si vous avez reçu les résultats de l'étude commandée. La commission vous demande également à quel moment l'étude pourrait être rendue publique et une copie lui être envoyée.

Question 2 Veuillez préciser les modalités d'application des dispositions du règlement VS-R-2012-3 concernant les zones de contraintes relatives aux glissements de terrain à l'intérieur des limites de la zone industrialo-portuaire de Saguenay.